

# MerKUR DE LETZEBURGER

Bulletin de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg

## Ernste Sorgen zur Jahreswende

Die weltweite Wirtschaftskrise trifft unser Land zwar schon seit 1975 in verschiedenen Wirtschaftszweigen besonders empfindlich, aber das Jahr 1981 brachte in dieser Hinsicht eine weitere Verschlechterung: das **Brutto-sozialprodukt** ging real voraussichtlich um 2-3 % zurück, und im Industriesektor erreichte dieser Rückschlag sogar fast zehn Prozent. Für das Jahr 1982 verheißen die Prognosen keine Wende zum Besseren und ein weiterer Rückgang des Brutto-sozialproduktes ist nicht ausgeschlossen.

Dies ist die Folge einer drastischen Verschlechterung der Wettbewerbsfähigkeit unserer Wirtschaft, die sich mit einem Defizit in der Größenordnung von etwa 20 Milliarden Franken in unserer **Handelsbilanz** auswirkt. Wenn auch die Zahlungsbilanz dank der günstigen Entwicklung des Dienstleistungssektors, insbesondere im Finanzsektor, noch mit einem Überschuß abschließt, so ist dieser Sachverhalt nicht allzu beruhigend: mittelfristig sind diese günstigen, zum Teil konjunkturell bedingten, Ergebnisse in ihrer jetzigen Tragweite nicht gesichert, so daß der Fehlbetrag unserer Handelsbilanz durchaus ein gefährliches Ungleichgewicht unserer Wirtschaftsentwicklung darstellt.

Im Jahr 1981 litt die **Inlandnachfrage** unter dem allgemeinen Konjunkturerinbruch. Die gesamte Bautätigkeit ging real leicht zurück, und die Zahl der Baugenehmigungen für Wohngebäude war im Vergleich zum Jahr 1980 um mehr als 15 % rückläufig. Der Handel konnte seinen Umsatz im Jahr 1981 kaum steigern, und in manchen Branchen dürfte der Umsatz real rückläufig sein. Die Tourismusbranche litt während der Vor- und Hauptsaison unter der schlechten Witterung und wenn auch die Nachsaison günstiger verlief, blickt die Hotel- und Restaurationsbranche doch mit gemischten Gefühlen auf das Jahr 1981 zurück.

Die Haushaltsdebatten der letzten Wochen haben deutlich gemacht, daß Rezession und Strukturwandel ihren direkten Niederschlag in den **Steuereinnahmen** finden. So wurde der Staatshaushalt 1982 mit einem erheblichen Defizit verabschiedet, das nur durch eine Anleihe gekoppelt mit einem Rückgriff auf die Staatsreserven gedeckt werden kann. Die **Staatsausgaben** steigen zwar weniger stark als in den vorhergehenden Jahren, aber die Handelskammer kommt nicht umhin festzustellen, daß die wirtschaftsfördernden Kredite weit mehr beschnitten

wurden als die allgemeinen Konsumausgaben. In den folgenden Jahren müssen wir drastische Maßnahmen ergreifen, um die Staatsausgaben zu stabilisieren, und dieses Ziel wird nur durch grundlegende Strukturreformen insbesondere im Bereich der sozialen Sicherheit, der Gemeindefinanzen und der Transportpolitik erreicht werden können.

Die wirtschaftliche Entwicklung in unserem Land wird naturgemäß weitgehend durch die Konjunktur unserer wichtigsten Handelspartner bestimmt. In der europäischen Gemeinschaft insgesamt brachten die letzten 12 Monate eine weitere Verschlechterung und für das Jahr 1982 wird keine wesentliche Verbesserung erwartet.

Zur Zeit liegt die **Arbeitslosenzahl** in der europäischen Gemeinschaft bei rund 9 Millionen Personen, was etwa 8 % der aktiven Bevölkerung entspricht. Glücklicherweise konnte bei uns die Arbeitslosenquote bisher auf rund 1 % unserer erwerbstätigen Bevölkerung beschränkt werden; würde unsere Arbeitslosenzahl dem europäischen Durchschnitt entsprechen, so müßten wir 12.000 Arbeitslose zählen!

Während der letzten Jahre konnte die Verschlechterung der Wirtschaftslage in unserem Land dank der engen Zusammenarbeit zwischen Arbeitgebern, Arbeitnehmern und Regierung in engeren Grenzen gehalten werden als bei den meisten unserer Handelspartner. Wenn auch das Jahr 1982 unter ungünstigen Vorzeichen beginnt, so berechtigt die erfolgreiche Wirtschafts- und Sozialpolitik der letzten Jahre zu der Hoffnung, daß alle Schichten der Bevölkerung auch im kommenden Jahr durch gemeinsames Handeln einen wichtigen Beitrag zur Gesundung unserer Wirtschaft leisten werden. In diesem Sinn wünscht die Handelskammer allen ihren Angehörigen ein erfolgreiches Jahr 1982.

### Aus dem Inhalt:

Ernste Sorgen zur Jahreswende . . . . .	1
Remise de diplômes à la Chambre de Commerce . . . . .	3
Le budget de l'Etat 1982 . . . . .	4-11
Liquidations et ventes spéciales . . . . .	12
Foires et expositions . . . . .	15

# Mise en route d'un programme de formation continue pour les secteurs de l'industrie et des services

Les progrès rapides et constants des technologies, et le souci permanent de la compétitivité tant technique que commerciale de l'économie demandent d'améliorer sans cesse la qualification des hommes. Le recyclage des cadres dirigeants aussi bien que le perfectionnement des exécutants sont devenus des nécessités évidentes et inéluctables.

Au temps de leur prospérité, les entreprises assumaient elles-mêmes la formation continue qu'elles confiaient soit à leurs propres formateurs, soit à des experts de l'extérieur. Aujourd'hui, les entreprises sont obligées de calculer au plus juste, si bien qu'il leur est devenu difficile de supporter seules les charges de telle formation.

Or, point n'est besoin de souligner que les efforts développés dans ce sens doivent continuer, la qualification des personnels étant une des conditions de survie dans la compétition internationale que nous affrontons. Ce que disait Talleyrand suffit à motiver notre initiative: « Pour les problèmes qui nous occupent dans le présent, il faut avoir le futur dans l'esprit ».

Croyant devoir épauler les entreprises dans ce domaine, la Chambre de Commerce se propose actuellement de mettre en œuvre, parallèlement au programme courant depuis 1977 pour les professions du commerce et de l'hôtellerie, un premier cycle de cours et séminaires destinés aux secteurs de l'industrie et de services et s'adressant à tous les échelons de la hiérarchie. Puisant dans la documentation qu'il tient de certains experts ou instituts spécialisés, le service de la formation continue a d'ores et

déjà sélectionné une liste de thèmes et sujets qui vient d'être envoyée par voie de circulaire aux entreprises intéressées. La lecture de cette liste suscitera sans doute d'autres suggestions que l'actualité vécue par les entreprises demandera de retenir.

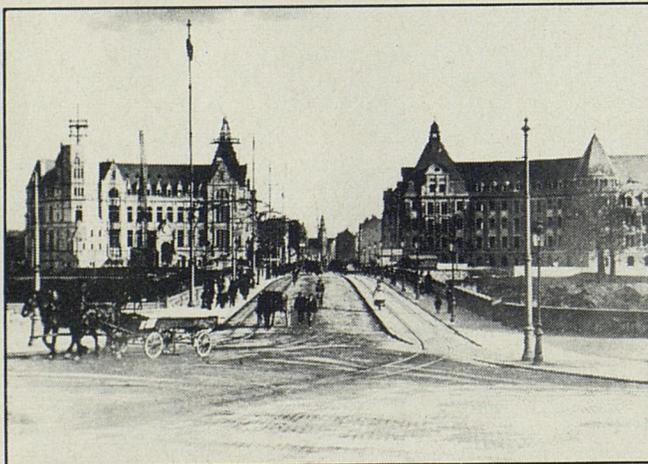
Dans une première étape, il est prévu de convoquer une réunion de délégués, au cours de laquelle seront discutées les propositions et les idées que la circulaire aura eu pour effet de faire naître auprès des responsables de la formation dans les entreprises. La date de la réunion sera communiquée dans le courant du mois de janvier, ce délai laissant suffisamment de temps pour procéder à une consultation préalable à l'intérieur des entreprises.

Dans la suite, il s'agira de mettre sur pied un programme répondant le mieux aux sujets indiqués ainsi qu'à l'ordre de préférence souhaité. Il est évident que le premier cycle, que l'on voudrait lancer le 2<sup>e</sup> trimestre de 1982, n'aura toujours qu'un caractère expérimental et que le programme devra être affiné ultérieurement en fonction des résultats et de l'intérêt rencontré.

Pour la Chambre de Commerce, il restera encore à trouver une formule adéquate de financement. Celle-ci impliquera, entre autres, des interventions répétées et communes avec les milieux professionnels auprès des autorités gouvernementales de l'économie et de l'éducation nationale, pour l'obtention des mêmes aides financières que celles dont bénéficient déjà d'autres secteurs de l'économie.

## Quel progrès depuis!

125 ans!



Tout en continuant pendant ces longues années son activité traditionnelle, la Caisse d'Epargne s'est toujours adaptée aux transformations de la société à la croissance du bien être et à la modernisation des techniques bancaires.

C'est ainsi que la Caisse d'Epargne de l'Etat est capable de vous offrir des services de haute qualité tant traditionnels que nouveaux.

**CAISSE  
D'EPARGNE  
DE L'ETAT**

LUXEMBOURG BANQUE  
DE L'ETAT



## Remise de certificats d'aptitude professionnelle



Récemment, M. Fernand Boden, Ministre de l'Éducation Nationale, a procédé à la remise des certificats d'aptitude professionnelle aux élèves ayant accompli avec succès une formation de bureau, de vendeurs, de magasiniers et de décorateurs-étalagistes, en présence de représentants du Commissariat à la formation professionnelle, des Lycées techniques publics et privés, des entreprises formatrices ainsi que de la Chambre des Employés Privés et de la Chambre de Commerce.



Dans les locaux de la Chambre de Commerce à Luxembourg-Kirchberg le Ministère de l'Éducation Nationale, la Chambre de Commerce, la Chambre de Travail et la Chambre des Employés Privés ont également remis les certificats d'aptitude professionnelle (CAP) pour les professions d'hôtelier, cuisinier, garçon de restaurant/serveuse aux apprentis qui ont passé avec succès l'examen de fin d'apprentissage 1981.

## Immeubles commerciaux et industriels

Afin de faciliter l'implantation d'entreprises au Grand-Duché de Luxembourg, la Chambre de Commerce se propose en collaboration avec les instances gouvernementales, de compléter son relevé des bâtiments industriels et commerciaux à louer ou à vendre.

Les propriétaires de tels immeubles sont priés de bien vouloir se faire connaître à la Chambre de Commerce — boîte postale 1503 — Luxembourg (Tél. 43 58 53)

## Transports de marchandises par route

Il est porté à la connaissance des entreprises concernées que de nouveaux tarifs pour les transports routiers de marchandises entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République Française sont en vigueur depuis le 1er décembre 1981.

Les nouvelles dispositions ainsi que les barèmes révisés sont repris par le règlement grand-ducal du 28 octobre 1971 relatif aux tarifs à fourchettes applicables aux transports de marchandises par route entre la République Française et le Grand-Duché de Luxembourg, modifié par le règlement grand-ducal du 19 octobre 1978 et par le règlement grand-ducal du 2 août 1979 publié au MEMORIAL - Recueil de législation - A - No 84 du 30 novembre 1981.

Un tiré à part des textes peut être demandé à la Chambre de Commerce (Tél.: 43 58 53).

## Luxemburg 1940-1945 Befreiung und Ardennenoffensive

Unter diesem Titel veröffentlichte die Librairie ERNSTER vor kurzem ein 544 Seiten starkes reich illustriertes Buch über die wohl schwierigsten Monate unseres Landes zu Ende des zweiten Weltkrieges. Der Autor, Colonel hon. E.T. MELCHERS, der ebenfalls das Buch „Kriegsschauplatz Luxemburg“ verfaßte, analysiert den Ablauf der geschichtlichen Ereignisse in ihrem allgemeinen Zusammenhang und zeichnet so ein aufschlußreiches Gesamtbild des Kriegsablaufes in unseren Gegenden.

Das Buch ist beim Herausgeber sowie im Buchhandel zum Preis von 1400 Franken zu beziehen.

## Le budget de l'État 1982

*Dans son avis relatif au profit de budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1982, la Chambre de Commerce procède à une analyse détaillée du contexte économique actuel et à partir d'un examen des traits caractéristiques du budget 1982, la Chambre de Commerce étudie dans quelle mesure la politique budgétaire répond aux défis de la situation économique et sociale actuelle. Dans les lignes qui suivent, nous reproduisons les principaux extraits de cet avis.*

### Le contexte économique

Le budget de l'État pour l'exercice 1982 s'inscrit dans un contexte économique particulièrement difficile. Un recul conjoncturel prolongé se greffe sur une crise structurelle, et les équilibres fondamentaux de notre pays se détériorent progressivement :

- le déficit de notre **balance commerciale** reflète une perte de compétitivité de notre outil de production principalement orienté vers l'exportation, d'où la nécessité d'un effort à la fois soutenu et coûteux d'adaptation, de restructuration et de diversification ;
- le **marché du travail** dénote une recrudescence des demandes d'emploi non satisfaites, masquant d'une part un **chômage** larvé en sidérurgie et d'autre part une inadéquation de la demande, qui se traduit par un appel substantiel à la main-d'œuvre étrangère dans plusieurs domaines, dont les industries nouvelles ;
- le renforcement des **tendances inflationnistes**, attisées de l'extérieur par le canal des importations et de l'intérieur par certains automatismes consacrés par notre législation.

Face à ces défis, le budget de l'État, s'il représente l'outil essentiel de politique économique et sociale du gouvernement doit canaliser les ressources disponibles en les orientant vers deux objectifs prioritaires, à savoir :

- la croissance économique par la sauvegarde et l'extension de notre **potentiel économique** et le rétablissement de sa compétitivité ;
- la poursuite d'une **politique sociale sélective**, axée prioritairement sur la protection des plus faibles à travers un réexamen des concepts de base que sont le revenu, le salaire et la pension.

De toute évidence, le niveau de vie de chacun, assuré par le plein emploi de la population active, ne saurait être préservé à l'avenir que dans la mesure où une économie compétitive procurera les ressources nécessaires. On a dit et répété qu'un « paradis social ne peut être construit sur un champ de ruines économiques ». Voilà pourquoi la Chambre de Commerce ne peut que souscrire aux intentions du gouvernement disant, lors de la mise au point du projet de budget pour 1982, qu'il a « réservé la première priorité aux mesures destinées à stimuler la croissance économique et à assurer le plein emploi ». (1)

### Les échanges extérieurs

Après avoir accumulé des excédents confortables jusqu'en 1974, la **balance commerciale** de notre pays se solde depuis 1975 par des déficits dont l'ampleur est devenue alarmante. Alors que la balance des services continue d'évoluer favorablement en dégagant un solde positif croissant, nos échanges de biens et de marchandises sont le reflet des problèmes structurels de l'économie européenne. La chute, suivie de stagnation, de nos exportations à un niveau anormalement bas, en valeur et en volume, découle de la crise de nos principales activités exportatrices, tandis que l'accroissement des importations traduit autant le renchérissement substantiel du prix de l'énergie et de certaines matières premières que l'allure à peine freinée de la consommation intérieure. ( . . . )

Pour l'instant, notre **balance des paiements** reste excédentaire, grâce au solde positif des activités de service qui traduit le dynamisme du secteur tertiaire, dont notamment les activités financières et les communications.

Cependant, rien ne serait plus faux que de cultiver un sentiment de satisfaction et de sécurité inébranlables. Il faut être conscient que la situation favorable de la balance des paiements est principalement due à l'apport du secteur financier, où la conjoncture, moins assurée de son évolution que par le passé, subit d'ores et déjà les effets de la flambée persistante des intérêts.

### L'outil de production

Les mutations fondamentales qui s'opèrent depuis 1974 à un rythme accéléré sur le plan mondial ont évidemment des répercussions immédiates sur l'économie européenne, à tel point que certains secteurs, auxquels revenait traditionnellement un rôle moteur au niveau de l'industrie dans son ensemble, traversent actuellement une phase d'adaptation particulièrement douloureuse.

Cela est notamment vrai pour la **sidérurgie**, secteur déclaré en état de crise manifeste en vertu des dispositions du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

( . . . ) L'importance relative du secteur sidérurgique dans l'économie luxembourgeoise a par ailleurs été, on ne peut mieux, souligné par la commission spéciale « tripartite sidérurgie » de la Chambre des Députés dans son avis du 18 juin 1981. Il y a été constaté que, pour la période 1972-1978, la sidérurgie a couvert 16 % du produit intérieur brut, assumé 21 % de la masse salariale et contribué pour 54 % aux exportations de notre pays. Au cours des six années de crise 1975-1980, le montant total des salaires versés par la sidérurgie s'est élevé à 75 milliards de francs, et, pendant cette même période, les investissements se sont chiffrés à plus de 19 milliards de francs, lesquels ont été supportés, comme déjà dit, presque entièrement par les entreprises.

Le secteur industriel, dans son ensemble, est ainsi astreint à un vaste effort d'adaptation et d'innovation, dont

(1) Discours de présentation du projet de budget du Ministre des Finances le 8 septembre 1981 à la Chambre des Députés.

## DOSSIER

le succès seul assurera la survie du potentiel en place. D'autre part, l'effort de diversification devra être poursuivi avec vigueur, afin que des activités nouvelles et expansibles puissent, à brève échéance, prendre la relève de productions désuètes. Pour conclure, il s'agira, en présence notamment d'un secteur-clé en crise, de résorber le déséquilibre qui marque notre outil industriel, en lui conservant son noyau sidérurgique et en y introduisant la variété et la modernité requises pour la conquête des marchés extérieurs.

Si, au cours des dernières années, l'essor de la **place financière** a incontestablement amorti le choc de la crise sidérurgique, il s'avère toutefois que les eurobanques implantées à Luxembourg enregistrent depuis 1979 une régression sensible de leurs bénéfices. Elles attribuent cette évolution à la flambée incessante des taux d'intérêt, à l'instabilité monétaire, à l'incertitude grandissante des marchés financiers et aux tensions politiques qui s'aggravent à travers le monde. Compte tenu de ces difficultés, une croissance comparable à celle de la dernière décennie ne peut guère être espérée dans les années qui viennent. Aussi s'agira-t-il de consolider l'outil existant, tout en évitant les risques d'une structure trop monopolithique par l'implantation d'activités parentes, telle la mise sur pied d'un centre international d'assurances et de réassurance.

Dans le secteur de la **distribution** et dans celui de l'**hôtellerie**, on a pu relever en certains endroits le défaut de modernité des équipements comme des procédés. Depuis quelques années cependant, ces secteurs se signalent par des efforts soutenus de réorientation et de modernisation qui, s'ils peuvent continuer dans un contexte institutionnel et fiscal amélioré, ne manqueront pas d'atteindre leur objectif qui est la survie des entreprises à travers une compétitivité renforcée.

Alors que, globalement, la demande intérieure évolue à présent d'une manière hésitante, **le commerce de détail** doit, plus que jamais, tenir compte des changements dans le comportement des consommateurs. Cette évolution, particulièrement visible au niveau du commerce alimentaire, s'est notamment traduite par la création de centres commerciaux périphériques, entraînant la disparition des petites unités en milieu rural et dans les quartiers résidentiels. A l'avenir, il faudra que la modernisation de la distribution s'exprime par un rééquilibrage de ses

structures, ainsi que par une offre compétitive fixant à l'intérieur de nos frontières un maximum de pouvoir d'achat.

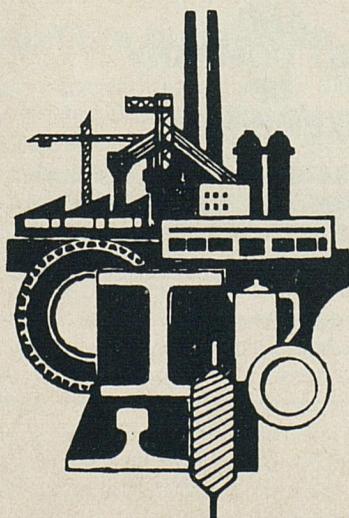
Longtemps en retrait par rapport à l'étranger quant à ses équipements, le secteur de l'**hôtellerie** et de la **gastronomie**, support essentiel de l'activité touristique, a procédé à d'importants investissements, tandis que d'autres modernisations continuent d'être projetées. Toutefois, il ne sera possible de conserver la clientèle, même dans des installations d'un confort relevé, que si l'attrait de notre pays pour le touriste aisé est sauvegardé, voire rehaussé. Une importance essentielle revient à cet égard non seulement à l'infrastructure hôtelière et à sa compétitivité au niveau des coûts, mais également à la qualité de l'environnement. Dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire, il convient de préserver les régions à vocation touristique, en vouant un soin particulier aux paysages. Il serait certainement dangereux d'y pratiquer une politique d'industrialisation désordonnée pour faire droit à des aspirations purement locales, alors que tels projets y entraîneraient des dépenses d'infrastructure plus coûteuses que la réaffectation de sites industriels traditionnels, disposant par ailleurs d'un réservoir de main-d'œuvre à proximité.

### L'emploi

D'une manière globale, la **population active** s'est enrichie de 20.000 emplois au cours de la dernière décennie, et le nombre de personnes occupées est passé de 139.800 en 1970 à 160.900 en 1980, les salariés, à la différence des indépendants, y intervenant pour une part largement prépondérante. Pour les dix dernières années, l'emploi global a augmenté de 15 % dans notre pays, tandis que les Communautés européennes, dans leur ensemble, n'enregistrent qu'une progression de 2 %.

Cette situation globalement satisfaisante cache cependant des **déséquilibres** qu'il s'agira de redresser avant qu'ils ne s'aggravent.

D'ores et déjà, les clignotants s'allument dans le dernier tableau dressé par l'Administration de l'emploi qui constate qu'au mois de septembre 1981, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites s'est élevé à 1.505 contre 1.438 au mois d'août et 1.077 en septembre 1980.



## Le Grand-Duché de Luxembourg

Petit pays au vaste rayonnement économique

### OFFRE :

- SES PRODUITS SIDERURGIQUES
- SON MATERIEL D'EQUIPEMENT INDUSTRIEL
- SES MATERIAUX DE CONSTRUCTION
- SES BIENS D'EQUIPEMENT MENAGER
- SES PRODUITS CHIMIQUES ET PARACHIMIQUES
- SES BIENS DE CONSOMMATION

Pour tous renseignements s'adresser au  
SERVICE DE LA COMMERCIALISATION de la PRODUCTION-  
EXPORTATION

19, boulevard Royal, LUXEMBOURG

☎ 47 94 325

# DOSSIER

Dès lors, la situation de l'emploi semble se dégrader, encore que le **taux de chômage** se situe toujours largement en deçà de la moyenne communautaire. Sans ignorer que sur un territoire aussi exigu que le nôtre, tels rapports peuvent se détériorer beaucoup plus rapidement qu'ailleurs, on se réjouira cependant de ce que, pour l'instant, le nombre de placements effectués mensuellement par l'administration de l'emploi soit du même ordre de grandeur que les demandes d'emploi non satisfaites, et qu'en général, la durée moyenne d'inscription des demandeurs est relativement réduite, du moins pour les travailleurs qualifiés n'ayant pas dépassé un certain âge.

Malgré le déséquilibre qui se précise entre l'offre et la demande, notre pays est contraint de faire constamment appel à des **travailleurs étrangers**. De 1975 à 1980, l'immigration nette nous a amené plus de 8.500 personnes actives. Si, dans la composition de ce solde, les travailleurs manuels peu ou non qualifiés dominant, d'autres sont sollicités pour couvrir un déficit prononcé de main-d'œuvre ou de personnel qualifié dans un domaine bien déterminé. Dans les secteurs relevant de la Chambre de Commerce, la difficulté de recruter des travailleurs qualifiés sur place est ressentie dans les entreprises en expansion et, surtout, auprès des industries nouvellement implantées. Ici, les efforts consentis pour parer au chômage profitent principalement aux demandeurs étrangers des régions frontalières. Enfin, les banques étrangères établies ou s'établissant sur notre place y trouvent difficilement les cadres supérieurs et moyens, dont elles ont besoin.

## Formation professionnelle

Donc, en matière d'emploi, il y a un écart certain entre les aspirations et les **qualifications** des demandeurs et les exigences ou les contraintes des postes offerts sur le marché. Cette inadéquation de l'offre et de la demande apparaît plus clairement chez les jeunes sortant de l'école. D'abord il est regrettable que près de 40 % des jeunes quittent l'enseignement sans avoir achevé leur formation. D'autres ont choisi soit une spécialité où les demandeurs d'emploi abondent, soit une qualification qui n'est plus re-

cherchée par les employeurs. Dès lors, un sérieux effort d'adaptation reste à faire au niveau de l'enseignement, où il s'agira de donner vie et efficacité aux lois de réforme en y employant les moyens, matériels ou autres, nécessaires.

## Mobilité

La deuxième raison de déséquilibre en matière d'emploi réside dans le **manque de mobilité** chronique des personnes, un des traits typiques de la mentalité luxembourgeoise peu habituée aux distances, même moyennes, et affectionnant le sédentarisme dans la profession. Or, dès à présent, les profondes mutations de structure de l'économie, au Luxembourg comme ailleurs, et l'accélération du progrès technologique, exigent la prédisposition pour les changements d'emploi, que ce soit au sein d'une même entreprise, ou d'une entreprise à l'autre, ou même d'une région à une autre. Il faudra se rendre à l'évidence qu'en économie, les droits acquis n'ont qu'une valeur relative, l'emploi ne pouvant être garanti que par des entreprises saines et compétitives. L'immobilisme, pour l'entrepreneur aussi bien que pour le travailleur n'est certainement plus d'époque.

## Inflation

Rien ne nous oblige cependant à adopter à l'égard de la poussée inflationniste une attitude résignée, étant donné que notre **hausse des prix** reste pour une large part imputable à des **facteurs internes**. La preuve en est fournie par l'indice des prix à la consommation qui, de septembre 1980 à août 1981 a marqué une progression de 8,5 %, alors que nos principaux pays fournisseurs, en l'occurrence la Belgique et la République Fédérale d'Allemagne, ont enregistré des hausses de respectivement 8,1 % et 6,0 %. C'est dire que les prix des articles et des prestations d'origine intérieure ont augmenté plus fortement que les prix des importations.

La Chambre de Commerce ne méconnaît certainement pas le rôle stabilisateur qu'a joué dans les rapports sociaux l'**adaptation des salaires à l'indice**, garantie qui

<b>COMPTABILITÉ GÉNÉRALE DE LUXEMBOURG</b>  TOUS LES SERVICES D'UNE <b>FIDUCIAIRE</b> COMPÉTENTE ET AVANCÉE		<b>TRANS WORLD BUSINESS AND TRUST COMPANY OF LUXEMBOURG</b>  UNE ORGANISATION MONDIALE POUR L'EXÉCUTION DE TOUTES OPÉRATIONS COMMERCIALES, CIVILES, FINANCIÈRES
<i>Registre de Commerce de Luxembourg :</i> A-26425	<i>Renseignements :</i> Mme Josette MULLER, Dir. Admin.	
<b>Téléphone :</b> 2 02 98 (5 lignes) 47 41 64 (5 lignes)	<b>Bureaux :</b> 82, avenue Victor Hugo <b>LUXEMBOURG</b>	<b>Télex :</b> 1856 TOSON LU

fut d'abord l'apanage du seul secteur public, pour être graduellement reprise par les conventions collectives dans le secteur privé et finalement, devenir d'application générale à partir de 1975. Cela se situait à une époque où notre économie, déjà en récession, ne pouvait encore s'attendre à entrer dans une crise d'une durée et d'une acuité telles qu'à l'instar de la sidérurgie, l'industrie exportatrice notamment risque de s'en trouver exsangue à brève échéance, ne pouvant répercuter à l'extérieur un coût salarial et une fiscalité gonflés par le mécanisme indiciaire à l'intérieur. Dès lors, la donnée fondamentale du système, à savoir la compétitivité et, partant, la faculté génératrice de revenus de l'économie se détériorant, il serait grand temps de repenser le système en fonction de la dure réalité des choses.

Sans préconiser un abandon du principe, la Chambre de Commerce est également consciente du fait qu'il n'y a rien de plus difficile que de reviser des automatismes profondément ancrés dans la mentalité, tant des gouvernants que des gouvernés. La linéarité des critères est d'un trop grand confort pour que l'on s'en départisse au profit de la sélectivité qui paraît cependant s'imposer au vu des impasses qui nous guettent.

## Revenus

Contrairement au passé qui a précédé la crise, l'affectation du revenu national tend, depuis 1975, vers un **jeu à somme nulle**. Ce qui est donné aux uns doit être repris aux autres.

A cet égard, il est surtout intéressant d'analyser la structure des coûts de production qui traduit également la **répartition** entre le **facteur travail** et le **facteur capital**. Au cours des vingt dernières années, la part du travail a plus que sextuplé en francs courants, alors que l'excédent net d'exploitation des entreprises, en dehors des activités extérieures du secteur bancaire, n'a même pas doublé. Dans les années soixante, le rapport entre les rémunérations des salariés et l'excédent net d'exploitation était de l'ordre de 2 à 1. Depuis la crise de 1975, ce rapport est passé à 5 à 1 en 1978. Dès lors, en présence d'un repli général de l'activité économique, la masse salariale s'est sensiblement accrue aux dépens du revenu des entreprises et de leur capacité d'investir.

## L'équilibre budgétaire

Dans ces conditions, l'espoir d'un retour quasi-automatique à l'équilibre des finances publiques est tout aussi vain. Les temps sont révolus où l'on pouvait s'attendre à de meilleurs lendemains, tablant sur les revirements d'une évolution cyclique qui, régulière et prévisible, continuait de s'inscrire sur une tendance ascendante à long terme. L'époque que nous vivons a profondément ébranlé les vérités du passé. Aussi est-il indispensable et vital de contenir le **déficit des finances publiques**, pour autant qu'il n'est pas générateur de ressources, dans des limites acceptables au regard du tassement annoncé des recettes. Pour démontrer que la menace d'un débordement en matière de déficit budgétaire est réelle, il n'y a qu'à se reporter à une évaluation faite en 1980 par l'Inspection des Finances à la demande de la Commission des Finances et du Budget de la Chambre des Députés. Selon cette étude,

les réserves de l'État susceptibles de servir de recours, qui se sont chiffrées à 12,3 milliards en 1979, risqueraient de fondre complètement d'ici à fin 1982, alors que le découvert des finances publiques, selon les hypothèses de calcul retenues, se situerait entre 10 et 24 milliards de francs en 1984 (cf. doc. parl. 2424-3).

## Dettes à terme non défini

La dette à terme non défini étant constituée par des certificats représentant la part de l'État dans la constitution de capitaux de couverture des régimes de pension contributifs, l'accroissement de cette partie de la dette publique ou le recours à l'emprunt pour honorer les certificats échus équivaldra sans nul doute à un financement par la voie de l'endettement de dépenses de consommation au niveau de la sécurité sociale. Dès lors, vu l'**explosion de la dette à terme non défini**, dont le montant dépassera les 18 milliards de F en 1981 et qui s'accroîtra de quelque trois milliards supplémentaires en 1982, la Chambre de Commerce ne voudrait pas manquer de souligner à cet endroit, comme elle l'a itérativement fait en d'autres occasions, l'extrême urgence de la **réforme de l'assurance-pension**, réforme qu'elle veut globale telle que préconisée par le Conseil Économique et Social dans son avis du 5 juillet 1977.

## Fonds d'investissements

Dans les considérations émises sur la maîtrise des déséquilibres budgétaires, on ne peut se dispenser de parler de la situation et de la dotation des fonds d'investissements. Ceux-ci ayant précisément été créés dans le but d'organiser certaines dépenses en dehors des principes et du cadre strictement délimité de l'année budgétaire, il est normal que les dotations excèdent les retraits en période de haute conjoncture et qu'inversement, les retraits l'emportent sur les dotations pendant les années de basse conjoncture. La crise s'accroissant, les fonds d'investissements se dégarnissent depuis quelques années à un point tel que les avoirs sont tombés de 5,65 à 2,75 milliards de F entre 1979 et 1981, et qu'ils n'atteindront plus que 1,45 milliards de F en 1982. A cette allure, les provisions devraient être épuisées à la fin de l'année 1983. Dans la suite, l'action régulatrice par les fonds d'investissements ne sera plus possible et les dépenses en question deviendront strictement d'ordre budgétaire, ce qui demandera

### Un délégué de vente

Nationalité: luxembourgeoise  
Résidence: périphérie de Bruxelles  
Langues: français, allemand, anglais, néerlandais, luxembourgeois

### cherche Société luxembourgeoise souhaitant étendre son réseau de vente en Belgique

Coordonnées: Chambre de Commerce de  
Luxembourg – Tél: 43 58 53

l'alimentation de crédits afférents sans égard à une situation économique donnée. Vu le retard pris par les **investissements d'infrastructure productive** et la nécessité de leur réalisation dans l'intérêt de la diversification de notre potentiel économique, l'inscription de tels crédits restera primordiale et imposera de ce fait des choix budgétaires d'autant plus difficiles que le déficit des finances publiques promet de s'amplifier dangereusement.

## Majorations d'impôts

Pour ce qui est de la majoration de certains impôts et taxes indirects, elle vise les produits pétroliers, le tabac et ses produits, l'alcool ainsi que les articles de bijouterie et la pelleterie. La taxation plus forte des **produits pétroliers** peut se défendre dans le cadre d'une politique promotionnelle des économies d'énergie, encore qu'il ne faille pas ignorer son impact sur les coûts des entreprises, qu'elles soient du domaine des transports ou autres. Un relèvement de la **taxe sur les alcools et les tabacs** est également justifiable, dans l'optique d'une politique de protection de la santé. Enfin, l'augmentation de la TVA sur les **articles de bijouterie et de pelleterie** peut apparaître, soit comme une mise à contribution des classes aisées, sans oublier qu'elle renchérit davantage les présents de valeur pour les revenus plus modestes, soit comme une première expression de la nécessité de freiner la consommation des ménages. Outre que cette mesure frappe arbitrairement deux branches du commerce qui sont ainsi mises au pilori, elle nuit à l'attrait de nos villes comme centres d'achat internationaux, si bien que finalement, la clientèle autochtone et étrangère se déplaçant vers des pays où la taxation desdits articles est plus clémente, p. ex. l'Allemagne Fédérale, l'opération, au lieu d'alimenter (légèrement) la caisse de l'État, se soldera par un résultat nul ou même négatif, laissant à ses problèmes le commerçant durablement lésé dans sa position concurrentielle. L'appréhension du coup porté à la compétitivité vaut d'ailleurs pour l'ensemble de la distribution, car c'est précisément l'avantage de nos prix inférieurs pratiqués, grâce à une taxation moins lourde, sur les carburants, les tabacs, les alcools etc. qui vaut à notre commerce, aussi bien qu'à notre restauration et à notre hôtellerie une très large part de sa clientèle étrangère et à l'État les rentrées fiscales qui en découlent. Dès lors, s'ils continuaient dans la voie entamée, les pouvoirs publics, loin d'y trouver leur compte, mettraient en péril des existences et des emplois qui, jusqu'ici, se sont avérés solides dans l'ensemble.

Pour conclure, on se demandera sans doute avec raison si, au regard des problèmes d'une gravité alarmante, les arguments ci-dessus avancés, à savoir les économies d'énergie, la protection de la santé, le freinage de la consommation dite de luxe, ne sont pas plutôt des **euphémismes pour des solutions de facilité** qui font reculer le moment où il faut mettre en œuvre, du côté des dépenses publiques, des solutions autrement plus incisives.

## Dépenses de consommation

Pour arriver à une meilleure maîtrise des dépenses de consommation, il serait particulièrement indiqué de revoir certaines **structures des services publics** en fonction des critères qui sont d'application courante dans le sec-

teur privé, tels les concepts de rationalisation, de productivité, de complémentarité et de contrôle. Certes, le statut particulier de la fonction publique ainsi que le caractère spécifique et difficilement mesurable des tâches différencient le secteur public de l'économie privée, mais l'expérience concluante faite par d'autres pays dans l'application de techniques de **rationalisation des choix budgétaires** devrait inciter le gouvernement luxembourgeois à soumettre également ses besoins de fonctionnement à une analyse dans ce sens.

## Finances communales

Au vu de la nécessaire réorientation des finances publiques, une **coordination** plus étroite entre les **politiques budgétaires de l'État et des communes** s'impose certainement. Il n'est évidemment pas possible en cet endroit d'analyser en détail les différentes catégories de dépenses communales sous l'angle de leur rationalité économique et de leur justification sociale. On permettra cependant de relever, à titre exemplatif, la charge financière exorbitante, en frais de construction, d'entretien et de fonctionnement, qui est imposée au denier public par la **prolifération des centres culturels et des complexes sportifs**, construits à l'échelle locale ou même franchement surdimensionnés, sans coordination suffisante au niveau régional, voire national. Dans le contexte général de la gestion financière des réalisations au niveau communal, on continuera par ailleurs de s'étonner devant les doubléments et les triplements de coûts qui tendent à faire croire que certaines communes, toujours bien nanties à la différence de l'État, vivent à côté de la crise économique.

## Sécurité sociale

Dans le domaine des transferts de revenus à la sécurité sociale, la progression des interventions de l'État est particulièrement préoccupante. Outre l'impact de l'échelle mobile des salaires, le poste de dépenses est également influencé par l'extension et le relèvement des prestations à la suite de mesures légales qui grèvent le budget de l'État de charges récurrentes insuffisamment cernées a priori, ces mesures se décidant par impulsion plutôt que par réflexion. Tout en reconnaissant que celles-ci doivent faire partie des préoccupations qui, surtout depuis l'aggravation de la crise, visent à **protéger les économiquement faibles**, la Chambre de Commerce souhaiterait cependant, en raison de l'évolution critique des finances publiques, que toute adaptation dans le sens d'une extension ou d'un **relèvement de certaines prestations sociales** s'opérât désormais à travers des **économies obtenues dans d'autres catégories de dépenses courantes** dont les dépenses sociales, plutôt que par un alourdissement de la fiscalité ou de la parafiscalité.

## Transferts aux entreprises

L'ensemble des dépenses prévues pour le soutien de l'économie génératrice de ressources est en *nette régression* par rapport à l'année 1981. *En termes relatifs, cette part ne représente plus que 6,39 % du total des dépenses au projet de budget de 1982, contre 7,14 % au budget définitif de 1981. La régression apparaît aussi nettement en*

# DOSSIER

*termes absolus, ce qui tranche regrettablement sur les intentions dont le gouvernement, et M. le Ministre des Finances en particulier, font état dans leurs déclarations.*

La Chambre de Commerce, soucieuse de l'intérêt général, est de ceux qui demandent et soutiennent les options d'une véritable *politique de croissance, de renforcement du potentiel économique et de création d'emplois*, facteurs indispensables du bien-être social. Elle ne peut donc rester muette devant des chiffres qui dénotent un recul assez sensible des crédits stimulateurs, dès lors que la crise va en s'accroissant. Pour concrétiser la discordance entre les intentions et la réalité budgétaire, elle voudrait mettre encore en évidence l'évolution en sens contraire des dépenses de consommation, progressant de 7,2 %, et des dépenses extraordinaires qui couvrent essentiellement des dépenses d'investissement et qui accusent une diminution du même ordre de grandeur. Comment faut-il alors comprendre M. le Ministre des Finances lorsqu'il affirme, au sujet du projet de budget, que

« l'effort de restructuration et de redressement de la compétitivité nationale entraîne un transfert vers les investissements privés et publics de ressources qui dans d'autres circonstances auraient pu aller à la consommation ».

## Classes moyennes

La divergence entre les discours et les chiffres se confirme également à l'analyse du projet intéressant le département des classes moyennes, donc le commerce et l'hôtellerie-restauration ressortissant à la Chambre de Commerce. **Si le montant de ce budget (parties ordinaire et extraordinaire) n'est pas en retrait par rapport à 1981, du moins en valeur absolue, il l'est cependant en valeur réelle parce que stationnaire avec 93 millions de F, soit 0,0167 % du total des dépenses budgétaires. Ainsi continue donc une évolution globalement régressive depuis 1974 que la Chambre de Commerce n'a cessé de déplorer dans ses propositions budgétaires, dès lors qu'il s'agit en l'occurrence presque exclusivement de crédits stimulateurs pour la création et la modernisation d'entreprises, la formation professionnelle et la formation continue qui sont capitales dans un secteur composé de petites et moyennes entreprises,** ainsi que la promotion professionnelle et l'assistance technique aux entreprises qui sont autant de domaines couverts par la Chambre de Commerce dans l'intérêt de l'amélioration de l'outil et de la sauvegarde de nombreux emplois. Certains de ces crédits se révèlent régulièrement insuffisants, parce que mal adaptés au renchérissement rapide des constructions comme des équipements.

L'inscription, ces dernières années de crédits à caractère non limitatif peut certes satisfaire, encore faudra-t-il que les dépassements soient honorés de façon à permettre des interventions ponctuelles et non discriminatoires. Quant à l'activité promotionnelle, la Chambre de Commerce ne peut que souscrire aux observations faites à cet égard par le Conseil d'État concernant le projet de budget de 1981, ainsi qu'à celles contenues dans le rapport de la Commission parlementaire compétente sur ce même projet.

## Dépenses d'investissement

A cet égard, la priorité doit rester acquise aux projets qui visent à parachever le **désenclavement de notre espace économique**. La survie de notre appareil de production est largement conditionnée par notre compétitivité sur les marchés extérieurs. Il est donc indispensable d'assurer un accès facile aux principaux centres internationaux d'affaires et de communications, tout comme il faudra faciliter l'accès de nos sites industriels, si l'on veut que les entreprises, une fois restructurées, et les nouvelles industries y prospèrent. En particulier, la Chambre de Commerce attache une très grande importance aux travaux de modernisation et d'agrandissement de l'**aéroport**, nécessaire à la consolidation et au développement du trafic et prélude à l'implantation d'une zone franche, pouvant abriter des activités de montage et de distribution. Dans le cadre de l'amélioration du **réseau routier**, la construction d'une voie rapide, autoroute ou voie express, entre Luxembourg et Trèves, qui a un rapport certain avec les investissements aéroportuaires et nous reliera au réseau autoroutier de notre principal partenaire économique, doit passer au premier rang, ensemble avec l'achèvement de l'autoroute vers la Belgique.

Finalement, la Chambre de Commerce ne saurait terminer son commentaire du chapitre des dépenses d'investissement et de leur affectation sans montrer du doigt les risques d'une planification désordonnée, les malversations et autres abus qui défrayent la chronique et dont le coût, à charge du denier public, renchérit les projets d'une façon désormais insupportable. La situation financière de l'État doit commander la **rigueur technique et administrative** à tous les stades.

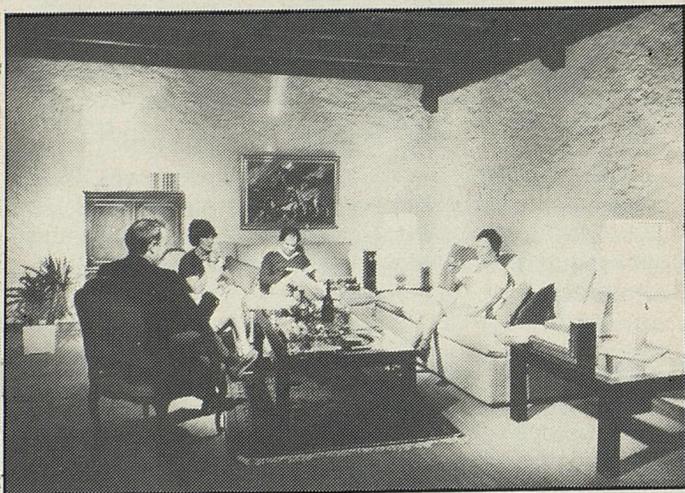
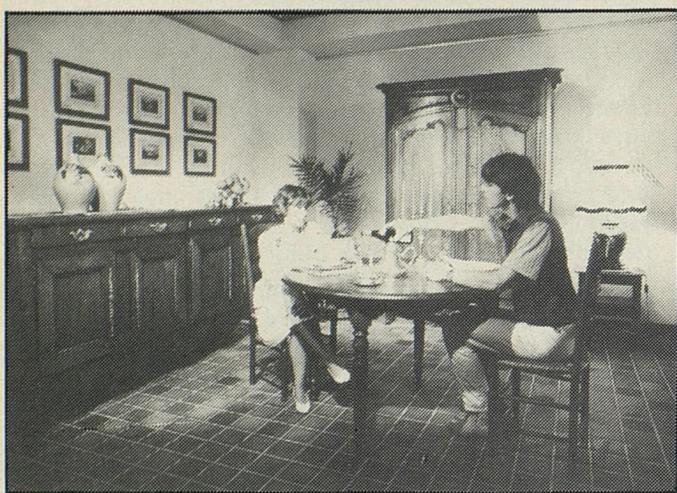
## Conclusion

La Chambre de Commerce ne méconnaît certainement pas que les auteurs du projet de budget pour 1982 se sont efforcés d'infléchir la progression du volume budgétaire, pour tenter de rétablir le parallélisme auparavant observé entre la norme de la croissance du budget de l'État et l'évolution du PIB/PNB. Elle constate cependant que, malgré ces efforts qui ont précédé le travail final de compilation, les dépenses prévues en 1982 continuent de dépasser sensiblement les recettes, nonobstant quelques ajustements ou relèvements d'ordre fiscal. Il a donc fallu pourvoir à la couverture d'un solde négatif de plus de 3,3 milliards de F, soit 5,9 % du volume budgétaire total, par un emprunt de 2 milliards et par un prélèvement substantiel sur les réserves, dont on peut raisonnablement prévoir l'épuisement en 1983.

Outre qu'il est contraire à une saine gestion, cet épuisement, dont le délai présuppose un recours à l'emprunt au titre de l'exercice 1983, ne laisse pas d'inquiéter au regard du rétrécissement progressif de la marge d'endettement de l'État, en présence notamment du gonflement alarmant de la dette publique à terme non défini, d'une part, et des limites du marché luxembourgeois des capitaux, d'autre part.

En effet, comme l'environnement international subit de profonds changements depuis les années soixante-dix, les modèles conçus jadis en fonction de cycles économiques réguliers, qui au Luxembourg se confondaient avec

# Prenez votre temps...



... le temps de visiter les salles d'exposition de Capesius & Reding à Hesperange. Dans la vieille ferme familiale et ses attenances, faites connaissance avec l'art d'habiter aujourd'hui.

Qu'il s'agisse de salons, de salles à manger, de chambres à coucher, de chambres pour enfants, de cuisines modernes, de pièces uniques ou de cadeaux, Capesius & Reding vous invitent à prendre...

## ... le temps de vivre

( du temps qui vaut d'ailleurs de l'argent car la valeur du meuble de grande qualité esthétique et artisanale est de plus en plus appréciée! )

---

**CAPESIUS & REDING**

---

Magasin: coin Avenue de la Porte-Neuve/rue des Bains  
Luxembourg-Centre. Tél. 226 27  
Exposition: 10, rue d'Itzig à Hesperange. Tél. 36 83 68

# DOSSIER

le cycle classique de la sidérurgie, sont devenus désuets et ne se prêtent plus à l'extrapolation. Désormais, on ne peut plus compter sur un rétablissement spontané de nos équilibres économiques, rétablissement que, dans le passé, nous devions couramment au monde extérieur. Aujourd'hui, l'œuvre de redressement est devenue longue et douloureuse, et son succès dépendra essentiellement de nos propres efforts et de nos propres sacrifices.

Face à ce déficit, d'autant plus grand qu'il s'adresse à un pays aux limites étroites à tout égard, il faudra se serrer les coudes, bousculer des rigidités et faire preuve de dynamisme dans les choix et dans les options.

Sur le plan des finances publiques dont l'équilibre est gravement menacé à très court terme, la Chambre de Commerce se rallie pleinement aux conclusions tirées dans la déclaration du 2 avril 1981 sur l'état de la Nation, disant « qu'il faudra désormais savoir que des finances

publiques équilibrées nécessitent de plus en plus des choix entre le souhaitable et le possible afin de dégager les moyens financiers nécessaires à la consolidation et au développement de notre appareil productif, au rétablissement du plein emploi notamment des jeunes et à la protection des économiquement faibles contre les méfaits de la crise économique. »

C'est à partir de ces considérations et en fonction des possibilités qu'il offre pour agir sur les déséquilibres de notre économie, déséquilibres analysés au premier chapitre du présent avis, que la Chambre de Commerce estime devoir apprécier l'orientation générale, voire le caractère d'instrument de politique économique, du projet de budget pour l'exercice 1982.

A cet égard, les conclusions ne pourront pas manquer de s'inspirer du tableau comparatif suivant des dépenses budgétaires par rapport à l'année 1981 :

Catégorie de dépenses	Variation 1982/1981	
	millions F	%
Dépenses totales	+ 3.435	+ 6,5
Dépenses ordinaires	+ 4.027	+ 9,1
Dépenses extraordinaires	- 591	- 7,3
Dépenses courantes	+ 3.728	+ 8,9
Dépenses en capital	- 292	- 2,7
Dépenses de personnel	+ 1.133	+ 7,4
Transferts de revenus aux communes	+ 345	+ 8,2
Transferts de revenus à la sécurité sociale	+ 806	+ 10,2
Transferts de revenus aux ménages	+ 322	+ 9,3
Interventions S.N. des C.F.L.	+ 476	+ 10,0
Transferts aux entreprises (ex CFL)	- 246	- 6,4
Dépenses d'investissement	+ 375	+ 15,9
Dotations aux fonds d'investissements	- 765	- 27,8

Source : Projet de Budget 1982 – p. 38-40 et p. 510

Au risque de décevoir, ce tableau met en évidence les vérités suivantes qui, aux yeux de la Chambre de Commerce, paraissent être autant d'accents sujets à critique :

1. Les dépenses ordinaires marquent une croissance sensiblement supérieure à la moyenne budgétaire, alors que les dépenses extraordinaires (investissements) diminuent, en valeur relative, dans les mêmes proportions ;
2. La progression des dépenses ne se constate que pour les dépenses courantes ; les dépenses en capital sont réduites.
3. Parmi les différentes catégories de crédits budgétaires les dépenses de personnel, les interventions en faveur de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois, ainsi que les transferts de revenus en faveur de la sécurité sociale, des communes et des ménages augmentent de 3,1 milliards de francs, ce qui correspond à 90 % de l'accroissement des dépenses totales (+ 3,4 milliards).

4. Contrairement aux autres dépenses qui augmentent, les dépenses à vocation de soutien direct ou indirect à l'économie sont les seules à évoluer en sens contraire.

En conséquence, il appert que la véritable compression des dépenses publiques, qui s'exprime non pas en fonction de la demande des départements ministériels, mais en termes de réorientation des choix par rapport au passé, s'est exercée principalement et paradoxalement sur les crédits ayant des retombées directes au niveau de l'activité économique et de l'emploi. Par contre, aucun effort ne semble avoir été fait pour contenir les autres dépenses dont la très large majorité, dite incompressible, correspondent précisément aux rigidités évoquées en d'autres endroits du présent avis et qui continuent de peser, d'un poids asphyxiant, sur toute tentative de revirement, aussi bien intentionnée soit-elle.

Dès lors, tout en lui reconnaissant çà et là quelques aspects positifs, la Chambre de Commerce regrette que le projet de budget pour l'année 1982 continue de traduire, dans ses traits essentiels, l'héritage du passé. Aussi ne saurait-il représenter l'outil approprié dans la poursuite des objectifs que ses auteurs se sont fixés.

# Liquidations et ventes spéciales

Les déclarations de liquidations, introduites sur base de l'article 6 du règlement grand-ducal du 23 décembre 1974 concernant la concurrence déloyale et répondant aux conditions légales, ont été enregistrées à la Chambre de Commerce.

Entreprise	Durée maximale	Motif de liquidation
Ets Aach-Sender S.à r.l. 52, avenue de la Gare LUXEMBOURG	24.11.81 – 23.02.82	Transform. immobilières
M. Yves Breuil L'Echeveau 49, rue Zithe LUXEMBOURG	07.12.81 – 06.03.82	Déménagement
M. Fr. Becker-Prim 16, rue des Bains LUXEMBOURG	01.12.81 – 30.11.82	Cessation totale
Maison Baby Shop Mme Josette Demonthy-Fautsch 4, rue de la Gare ECHTERNACH	13.11.81 – 12.02.82	Transform. immobilières
Maison Befort Soeurs Mercerie GREVENMACHER	15.11.81 – 14.11.82	Cessation totale
Clamy's s.à r.l. Coin rue de l'Alzette et avenue de la Gare ESCH/ALZETTE	12.11.81 – 11.02.82	Transform. immobilières
Ets Dressel 23, av. Dr. Gaasch RODANGE	15.12.81 – 14.03.82	Transform. immobilières
Interior Décor S.à r.l. Grand-rue 71 3313 BERGEM	01.12.81 – 28.02.82	Transform. immobilières
Jet Boutique 2, rue Chimay LUXEMBOURG	01.11.81 – 31.01.82	Liquidation partielle (Fausse bijouterie maroquinerie)
M. Aloyse Kremer Chaussures 37, rue de la Gare 9707 CLERVAUX	07.12.81 – 06.12.82	Cessation totale
Ets R. Kurt-Peschon 23, rue des Trévières LUXEMBOURG	20.10.81 – 19.10.82	Cessation totale
Chaussures Margot c/o M. Jean Thoss-Jacobs 22, avenue de la Gare ESCH/ALZETTE	01.12.81 – 30.11.82	Cessation totale
Librairie-Papeterie Fernande Medernach 55, avenue Charlotte DIFFERDANGE	05.12.81 – 04.12.82	Cessation totale
Outilux S.A. 41, avenue Monterey LUXEMBOURG	15.10.81 – 14.10.82	Cessation totale
M. A. Sinico Horlogerie-Bijouterie-Optique 9, rue Michel Rodange DIFFERDANGE	01.12.81 – 30.11.82	Cessation totale
Sportcenter S.à r.l. 7, Côte d'Eich LUXEMBOURG	28.11.81 – 27.02.82	Transform. immobilières

Boutique Sandy 36, avenue de la Liberté LUXEMBOURG	10.11.81 – 09.11.82	Cessation totale
Epicerie Schomer 17, rue Clair Chêne ESCH/ALZETTE	16.11.81 – 15.11.82	Cessation totale
Maison Armand Thiel 11-13, rue Zénon Bernard ESCH/ALZETTE	01.11.81 – 31.10.82	Cessation totale
Chaussures Witry-Rausch S.à.r.l. 63, rue de l'Alzette ESCH/ALZETTE	03.11.81 – 02.02.82	Transform. immobilières

## Ordinateurs: Un petit pour un plus grand rendement

Quelque soit l'activité ou la taille de votre entreprise, nous avons le système microinformatique parfaitement adapté à vos besoins. Nos ordinateurs, appareils périphériques, logiciels et notamment nos conseils et services sont là pour résoudre vos problèmes de gestion, de comptabilité ou de facturation.

Nos services comprennent: Le contrat de maintenance, la formation de l'opérateur et la mise en route du système.



**Le système économique:**  
comprenant un **Apple 64 Kb**, écran vert/noir à 80 colonnes, imprimante, et les **programmes** de comptabilité, de facturation et de gestion de stock, pour FB 291.000.- (TVA comprise)



**Le système professionnel:**  
comprenant l'ordinateur **Horizon 64 Kb** avec 2 floppy disks 5 1/4", écran, imprimante et les **programmes** de comptabilité, de facturation et de gestion de stock, pour FB 454.000.- (TVA comprise)  
Leasing: FB 16.000.-/mois, approx.



**Le système sophistiqué:**  
(Multi-utilisateur jusqu'à 4 postes), comprenant l'ordinateur **ACS 8000-15 D** à 208 Kb, mémoire avec 2 floppy disks 8", écran, imprimante et les **programmes** de comptabilité, de facturation et de gestion de stock, pour FB 763.000.- (TVA comprise)  
Leasing: FB 27.000.-/mois, approx.

Le petit ordinateur a son grand magasin

# ComputerLand®

Luxembourg

8-10 Rue 1900 · Luxembourg · Tél. 48 32 04 / 05  
8-12 / 14-18 hrs lundi-samedi

WEBER & CO

### Entreprise belge cherche importateur exclusif

Une entreprise belge spécialisée dans la fabrication de dalles murales et de sol émaillées, d'aspect ancien cherche pour le Grand-Duché, importateur exclusif et distributeur pour ses articles.

Les entreprises luxembourgeoises intéressées peuvent obtenir le nom et l'adresse de la firme belge à la

Fédération des Chambres de  
Commerce Belges à l'Etranger  
rue des Sols, 8  
B - 1000 BRUXELLES

### Etude fiduciaire GUY H. URBIN conseiller fiscal Luxembourg

Tous services fiscaux nationaux et internationaux (planning, études, formalités). Constitution, domiciliation et gestion de sociétés.

A partir du 1<sup>er</sup> décembre nos bureaux sont transférés au

**70, Grand'rue** (6<sup>e</sup> étage)

Inchangés:

Tél.: 47 56 21

Télex: 1595

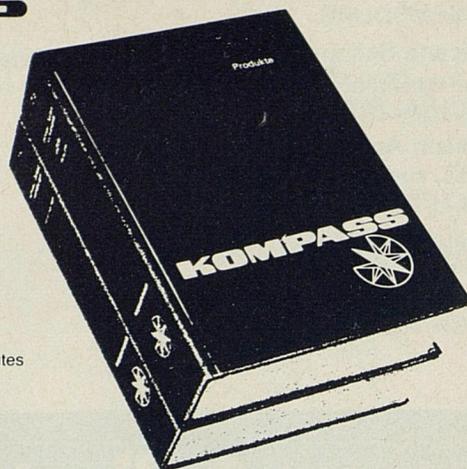
Adr. post.:

L-2016 Luxembourg B.P. 653

**En cas de changement  
d'adresse, veuillez bien  
nous en informer.**

Chambre de Commerce  
B.P. 1503  
Luxembourg  
Tél. 43 58 53

# Les éditions internationales **KOMPASS** vous ouvrent les portes de l'économie de 21 pays comprenant plus de 350 000 entreprises.



## Information de firmes

Le volume Information reprend un dossier complet par firme.  
Ces firmes appartiennent à TOUS les secteurs industriels et aux services.  
Chaque dossier précise les données suivantes:  
Nom, adresse, téléphone et telex  
Banques  
Directeurs et chefs de départements  
Activités  
Année de fondation  
Capital  
Personnes occupées  
TVA et registre de commerce  
Les firmes sont classées alphabétiquement par lieu.

## Aperçu du marché

Les firmes dont le dossier figure dans le volume Information sont reprises suivant une codification déterminée:

- Fabricant/Service
  - △ Grossiste
  - Agent d'usine
  - ▲ Fabricant par sous-traitant ou usine à l'étranger.
- Ainsi nous vous facilitons la recherche de votre marché.

## Documentation de production

Dans le registre alphabétique en quatre langues, chaque produit a son numéro de codification.  
Par ce numéro vous avez une vue générale de toutes les firmes classées par branche, rubrique ou par produit.

TVA 6 % excl.

KOMPASS — éditions générales	
<input type="checkbox"/>	ALLEMAGNE 5 500
<input type="checkbox"/>	AUSTRALIE 5 500
<input type="checkbox"/>	AUTRICHE Commerce 3 700
<input type="checkbox"/>	Industrie 3 700
<input type="checkbox"/>	BELGIQUE/LUXEMBOURG 3 700
<input type="checkbox"/>	DANEMARK 3 700
<input type="checkbox"/>	ESPAGNE 3 700
<input type="checkbox"/>	FRANCE 5 500
<input type="checkbox"/>	GRANDE BRETAGNE 4 600
<input type="checkbox"/>	HOLLANDE 3 700
<input type="checkbox"/>	INDONESIE 3 000
<input type="checkbox"/>	ITALIE 5 500
<input type="checkbox"/>	MAROC 3 700
<input type="checkbox"/>	NORVEGE 3 700
<input type="checkbox"/>	SINGAPOUR 3 700
<input type="checkbox"/>	SUEDE 3 700
<input type="checkbox"/>	SUISSE 3 700
DIRIGEANTS & CADRES	
<input type="checkbox"/>	AUTRICHE 2 000
<input type="checkbox"/>	BELGIQUE/LUXEMBOURG 2 000
<input type="checkbox"/>	SUISSE 2 500

1 janvier 1981

Pour obtenir les éditions Kompass expédiez votre commande à:

Kompass Belgium SA  
Avenue Molière 256  
1060 Bruxelles  
Télex: 62903 Kmpss b

**NEU**  
**Das**  
**ASSUBEL**  
**Sicherheitspaket**

- Zusatzpensionen
- Krankenhaustagegeld
- Dynamische Lebensversicherungen
- Lohnfortzahlung bei Krankheit und Unfall

Fragen Sie die Spezialisten

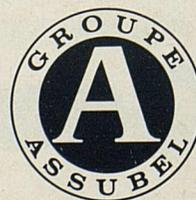
# Assubel

S.A. à caractère mutualiste

25, Boulevard Royal, LUXEMBOURG

Tel. 47 55 91

Rufen Sie uns an



## Foires et expositions

- 13.1. - 17.1.82 Frankfurt  
HEIMTEXTIL  
Internationale Fachmesse für Heim-  
und Haustextilien
- 19.1. - 24.1.82 Köln  
Internationale Möbelmesse
- 23.1. - 31.1.82 Stuttgart  
CMT  
Internationale Ausstellung für Caravan,  
Motor, Touristik
- 1.2. - 5.2.82 Köln  
ISM  
Internationale Süßwaren-Messe
- 3.2. - 10.2.82 Hannover  
CONSTRUCTA  
Internationale Bau-Fachausstellung
- 4.2. - 10.2.82 Nürnberg  
Internationale Spielwarenmesse  
Nürnberg mit Fachmesse Modellbau,  
Hobby, Basteln
- 13.2. - 17.2.82 Frankfurt  
Musikmesse Frankfurt, Internationale  
Fachmesse Musikinstrumente,  
Musikzubehör, Musikverlage
- 26.2. - 28.2.82 Köln  
Internationale Herren-Mode-Woche im  
Verbund mit Internationaler  
Jeans-Messe
- 27.2. - 2.3.82 Offenbach  
Internationale Lederwarenmesse
- 27.2. - 3.3.82 Frankfurt  
Internationale Frankfurter Messe
- 28.2. - 2.3.82 München  
Münchener Mode-Tage
- 10.1. - 14.1.82 Brüssel  
Salon International de la Maroquinerie
- 13.1. - 18.1.82 Paris  
Salon International de Luminaire
- 25.1. - 31.1.82 Utrecht  
KARWEI  
Do-it-Yourself-Fachmesse
- 29.1. - 1.2.82 Luxemburg  
EXPOGAST  
Ausstellung für Ausrüstung und Anlage  
für Gaststätten, Restaurants und Hotels
- 6.2. - 9.2.82 Paris  
Salon International de la Mode Enfantine
- 6.2. - 9.2.82 Paris  
SEHM  
Salon International de l'Habillement  
Masculin
- 13.2. - 17.2.82 Paris  
INTERSUC  
Salon International de la Confiserie
- 13.2. - 19.2.82 Paris  
Salon International du Jouet
- 13.2. - 22.2.82 Paris  
EUROPAIN  
Salon International de la Boulangerie  
et de la Pâtisserie
- 26.2. - 7.3.82 Brüssel  
BATIBOUW  
Salon International du Bâtiment

Pour tous renseignements complémentaires et pour toutes informations au sujet d'autres foires, la Chambre de Commerce se tient à votre disposition.

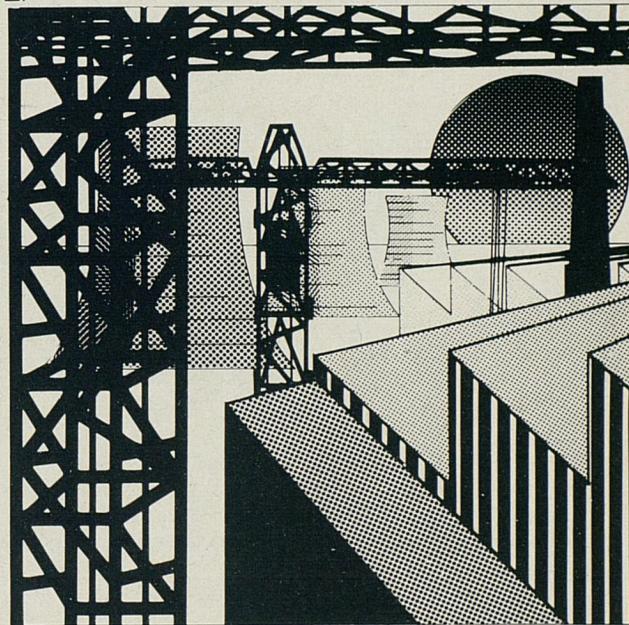
# INVESTIR!

## EN AFRIQUE DU SUD, BIEN SUR!

- Avec une économie en pleine expansion et un taux de croissance de 8% durant l'année passée.
- Avec les avantages du rand financier, qui vaut immédiatement 30% de plus que le cours officiel.
- Avec son abondance d'espace pour réaliser tous vos projets. Actuellement, les circonstances pour établir une firme en Afrique du Sud ou pour acquérir une participation dans une firme sud-africaine sont plus que favorables.
- Avec toute une gamme de produits industriels fabriqués localement, sans mentionner la richesse minérale du pays, l'Afrique du Sud peut satisfaire tous vos besoins.
- Les communications quotidiennes maritimes et aériennes sont excellentes.

Vous voulez en savoir plus sur l'Afrique du Sud?  
Il vous suffira de remplir le talon ci-dessous et de nous le renvoyer sans plus tarder.

D'autres l'ont fait avant vous. Ils ne l'ont pas regretté!



Nom .....

Firme .....

Rue ..... N° .....

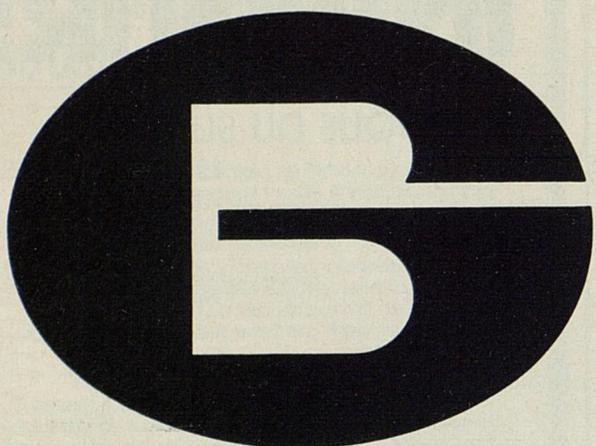
Code postal ..... à .....

Téléphone ..... Télex .....

s'intéresse pour .....

**CONSEILLER (COMMERCIAL),**  
Ambassade d'Afrique du Sud,  
26, rue de la Loi, Bte. 7, 1040 BRUXELLES,  
Tél. 02/230 68 45 - Télex 23495.

LUX



**Banque  
Générale  
du Luxembourg**

Société anonyme

la banque  
au service de tous